

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	32 (1903)
<b>Heft:</b>	9
<b>Artikel:</b>	L'Instruction publique au temps de la Rome des papes [suite]
<b>Autor:</b>	Singy
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1039764">https://doi.org/10.5169/seals-1039764</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

XXXII<sup>e</sup> ANNÉE

N<sup>o</sup> 9.

1<sup>er</sup> MAI

# Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

Abonnement pour la Suisse : 3 fr. — Pour l'étranger : 4 fr. — Prix du numéro : 20 ct.  
Prix des annonces : 15 ct. la ligne. — Rabais pour les annonces répétées

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à **M. J. Dessibourg**,  
*Directeur de l'Ecole normale, Hauterive-Posieux.*

Pour les annonces, écrire à **MM. Bondallaz et Wicht, instituteurs, à Fribourg**, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à **l'Imprimerie-Libririe catholique, Grand'Rue, 13, Fribourg.**

**SOMMAIRE :** *L'instruction publique au temps de la Rome des Papes (suite). — L'instruction intensive est-elle l'instruction progressive ? (suite). — Un moyen de reconnaître les enfants anormaux. — L'Espéranto. — Enseignement de la composition. — Programme scolaire du IV<sup>e</sup> arrondissement. — Une balance exacte. — Bibliographies. — Correspondances. — Chronique scolaire. — Avis officiels. — Petits oiseaux (poésie).*

## L'INSTRUCTION PUBLIQUE AU TEMPS DE LA ROME DES PAPES

(Suite.)

### IV Les Conservatoires.

Les *Conservatorii* romains ne sont pas précisément les établissements que nous appelons communément conservatoires : ceux-ci en Italie, particulièrement à Rome, portent le nom d'*Académies*. Il faut aussi les distinguer des écoles, des hospices-orphelinats, des pensionnats avec lesquels ils ont pourtant bien des caractères communs.

Les *Conservatoires* sont des maisons d'asile et de secours destinés à recueillir les jeunes filles pauvres ou tombées dans le besoin. Sauf quelques réserves, le but de tous ces instituts est identique : ouvrir aux jeunes filles du peuple ou des classes moyennes une retraite pour les jours dangereux de leur jeunesse, les préparer à la vie par une forte éducation chrétienne, par une instruction simple mais solide, et par l'apprentissage des travaux de leur sexe. Les Conservatoires

réunissent les cours primaires, ménagers et professionnels. L'âge d'admission s'étend de 8 à 18 ans, quelquefois à 20 ans. Dès que l'on peut retirer une valeur appréciable des confiscations et des services, c'est-à-dire vers 12 ou 14 ans, une partie du prix de vente ou d'estimation est remise à l'enfant, ou plus généralement placée à la Caisse d'épargne. Ce *pécule*, augmenté d'une *allocation* fixe au moment de la sortie, constitue la dot de l'épouse, ou de la religieuse et le modeste fonds de réserve de la fille qui retourne auprès des siens ou se met en condition. Le séjour dans les Conservatoires est gratuit ; si une modique rétribution est exigée en raison de la pauvreté de la maison, des bienfaiteurs ou des associations de bienfaisance ont la charité de s'en charger.

Dans cette statistique, nous suivons l'ordre chronologique, et, comme nous venons de donner les notions génériques, nous nous bornons aux détails plus intéressants.

1<sup>o</sup> Le *Conservatoire des Catéchumènes et des Néophytes* fondé par Paul III, Farnèse, en 1543, successivement réorganisé par Grégoire XIII en 1577, par le cardinal Antoine, prince Barberini, frère d'Urbain VIII († 1644), par Innocent XI († 1689). Il comprend deux établissements destinés à recevoir, selon leur sexe, les adultes et enfants juifs, mahométans, hérétiques qui désirent professer le catholicisme. Après leur instruction religieuse et leur baptême, les hommes sont immédiatement congédiés ; mais on garde les femmes qui le souhaitent et spécialement les jeunes filles, afin qu'elles ne viennent pas à manquer d'asile et à courir d'inévitables dangers. Elles sont confiées à des maîtresses qui les préparent à la vie pratique. Pie IX a adjoint à cette maison une école pour les enfants pauvres au nombre de 200.

2<sup>o</sup> Le *Conservatoire de Sainte-Catherine dei Funari*, fondé sous le patronage de Paul III par saint Philippe de Néri et saint Ignace de Loyola, afin d'enlever à une séduction à peu près certaine les filles des femmes de mauvaise vie. Le nombre des élèves ne dépasse pas 20. Et même, toutes ne sont pas tirées de la triste position qu'avaient en vue saint Philippe et saint Ignace. Il y a des orphelines gratuites et des pensionnaires payantes.

Les orphelines élevées avec soin, sont considérées comme les filles de la maison et dès qu'elles se marient, on leur assure à chacune une dot de 50 écus romains soit 269 francs.

3<sup>o</sup> Le *Conservatoire de Sainte-Euphémie*. En 1595, les cardinaux Rusticucci et Baronius prirent à leur charge un certain nombre de petites filles que la charité de Léopold Céruso avait groupées. Princièrement doté par la comtesse Sforza, le Conservatoire possédait à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle de riches revenus, comprenait plusieurs industries florissantes et 200 élèves. L'administration française lui enleva ses magnifiques installations lorsqu'elle fit démolir toutes les construc-

tions environnantes et déblayer la place du Forum de Tajan afin de dégager ce monument impérial.

Sainte-Euphémie ne comptait plus en 1868, que 28 élèves, plus les externes pour l'école. Urbain VIII et Pie VI avaient été aussi ses bienfaiteurs.

4<sup>e</sup> Le *Conservatoire des Mendiantes*. Dès 1650, une pieuse Romaine, avec l'appui de la duchesse di Latera, groupa des jeunes filles qui erraient dans les rues pour mendier. Mgr Ascanio Rivaldi, vice-gérant de Rome (auxiliaire du Cardinal-Vicaire), est considéré comme le fondateur de cet établissement qu'il institua, en 1660, son héritier principal par le don de 30,000 écus soit 269,000 francs.

Un prêtre célèbre à cette époque par son intelligente charité, Paul Mercati, en devint directeur et introduisit les ouvroirs pour la confection des soies, franges, bas, gants, comme aussi, et avec le plus grand succès, l'art de travailler la laine, entreprise inutilement tentée, à Rome, par les Papes saint Pie V, Sixte-Quint et Urbain VIII.

Un habile tenturier français vint enseigner les meilleurs procédés pour donner aux laines la couleur *cramoisi* et contribua grandement à la prospérité de cette industrie. Pour la favoriser de tout son pouvoir, Clément XI, Pape de 1700 à 1721, obéissant aux principes économiques qui dominaient alors — le protectionnisme — interdit l'importation des étoffes étrangères et concéda à ce Conservatoire le privilège de fournir les draps fins nécessaires aux costumes des Gardes-Suisses et les laines confectionnées pour l'habillement des galériens de Rome, de Porto d'Anzio et de Civitavecchia. A la mort de Paul Mercati, la maison passa sous la direction d'un Comité et l'autorité du cardinal Proadatare ; elle traversa des jours beaucoup moins heureux à l'aurore du siècle passé. Pie VI, par ses largesses, s'efforça de lui rendre son ancienne prospérité. Tout l'argent retiré de la main d'œuvre est pour les jeunes filles, à l'exception du prix de leurs vêtements. Le travail de la laine et surtout celui du coton étaient avant 1870 l'occupation encore dominante.

5<sup>e</sup> Le *Conservatoire de la Providence*, à via di Ripetta, fondé, en 1674, par François Papaceti, prêtre romain, fut protégé et enrichi par Clément X, qui en 1675, l'installa magnifiquement de manière à recevoir plus de 200 jeunes filles, par Innocent XI, qui en augmenta les rentes en lui cédant les contributions payées par les marchands et les fréteurs du port de Ripetta. Le clergé, la noblesse romaine et italienne se firent un devoir de l'instituer leur légataire. Les jeunes filles appartiennent plutôt à la bourgeoisie et peuvent demeurer jusqu'à l'âge de 21 ans ; elles s'occupent de couture, de lingerie, de broderie, dont le produit leur est acquis. Lorsqu'une occasion de mariage se présente, on tient encore à leur disposition une dot de 535 francs.

Les meilleures élèves sont chargées des progrès des plus jeunes, et leur servent pour ainsi dire de mères — c'était de l'enseignement mutuel, question qui souleva, jadis, dans notre pays, de fameuses discussions et qui provoqua l'intervention des autorités ecclésiastique et civile. — Les revenus de la Providence s'élevaient, en 1868, à 48,370 francs.

6<sup>e</sup> Le *Conservatoire des Saints Clément et Crescentius*, fondé par Innocent XII († 1700) est destiné aux orphelines qui y sont reçues entre 7 et 11 ans. Au sortir des cours primaires, elles sont principalement occupées aux travaux du ménage; elles sont formées à l'hygiène et à la médecine domestiques.

Un cabinet de consultations ouvert à heures fixes et une pharmacie sont installés dans la maison aux frais de l'aumônerie apostolique pour le service gratuit des pauvres du quartier de la *Regola*. Des élèves anciennes peuvent s'attacher à l'établissement comme auxiliaires des Filles de la Charité qui le dirigent; elles ont 5 écus de gages mensuels. Il y a 65 élèves. Les rentes annuelles s'élèvent à 21,500 francs.

7<sup>e</sup> Le *Conservatoire du Refuge*, à la montée du Janicule, fondé sous le pontificat de Clément XI, en mai 1703, par Alexandre Bussi, patricien de Viterbe et prêtre de l'Oratoire. Le cardinal Marc Antoine Colonna lui fit des rentes. Depuis 1843, il fut confié aux Sœurs de Sainte-Dorothée et le comte Jean Vimercati, par ses généreuses subventions, aida à réaliser d'importantes améliorations.

Les enfants, qui appartiennent surtout à la bourgeoisie, reçoivent une éducation conforme à leur condition; les programmes mentionnent même l'étude de plusieurs instruments de musique.

(A suivre.)

Dr SINGY.



## L'instruction intensive est-elle l'instruction progressive?

(Suite.)

Arrivons aux autres matières renfermées dans nos livres de lecture : lectures morales, lectures littéraires, partie scientifique, hygiène, connaissances utiles, etc. Quand nous aurons lu la Bible, l'histoire, la géographie, l'instruction civique, — si tant est qu'il faut ou qu'on peut les lire — combien de chapitres du livre de lecture pourrons-nous encore voir? Ces chapitres seront-ils parcourus à la hâte, comme on lisait, soi-disant, dans le bon vieux temps : « Le suivant... le suivant... tournez la page? etc. ; » ou bien doivent-ils être étudiés au point de vue du fond et de la forme? Combien y a-t-il de